



LES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

DOCUMENTS A TRANSMETTRE AVEC LE DOSSIER DE MUTATION POUR LE : **12 DECEMBRE 2016**

Au plus tard le 12 janvier 2017

RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS OU MUTATION SIMULTANEE ENTRE DEUX CONJOINTS TITULAIRES OU DEUX CONJOINTS STAGIAIRES

Justification du STATUT DE CONJOINT (mariage, pacs, union libre avec enfant)

■ **Mariage** : Photocopie du livret de famille, parent(s) et enfant(s) ou extrait d'acte de naissance de l'enfant

■ **PACS** : Attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un PACS

ou extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS (loi n°2006-728 du 23 juin 2006).

Pour les PACS établis entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} septembre 2016 :

Joindre **Une déclaration sur l'honneur** d'engagement à se soumettre à l'obligation d'imposition commune signée par les deux partenaires.

Dans ce cas, pour le mouvement intra-académique, il faudra fournir une attestation de dépôt de la déclaration fiscale commune – revenus 2016 – délivrée par le centre des impôts.

■ **Union libre**

- **avec enfant né et reconnu par les deux parents avant le 01/09/2016** : acte de naissance de l'enfant reconnu par les deux parents ou livret de famille

- **avec enfant à naître après le 01/09/2016** : reconnaissance anticipée des deux parents antérieure au 01/01/2017 et Certificat de grossesse antérieur au 01/01/2017

Justification de l'ACTIVITE ET LA RESIDENCE PROFESSIONNELLE DU CONJOINT

Si situation d'activité du conjoint, fournir :

■ **Attestation datée de l'année civile en cours de la résidence professionnelle et activité professionnelle du conjoint** (ex : CDI, CDD sur la base des bulletins de salaire ou des chèques emploi service, immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers...) sauf si celui-ci est agent de l'Education nationale.

■ **Photocopie du contrat précisant la date d'entrée en vigueur de celui-ci et sa durée** pour les contrats de formation professionnelle, d'ATER, de moniteur ou de doctorant contractuel :

Si situation de chômage du conjoint, fournir :

■ **Attestation récente d'inscription auprès de Pôle emploi**

ET

■ **Attestation de la dernière activité professionnelle INDIQUANT LA NATURE DE L'ACTIVITE ET LE LIEU D'EXERCICE compatible avec le lieu d'inscription au Pôle Emploi.**

Justification de LA RESIDENCE PRIVEE DU CONJOINT s'il y a lieu et si compatible

Pour les demandes de rapprochement de conjoints portant sur la résidence **privée, compatible avec l'activité professionnelle, joindre :**

■ **Attestation professionnelle du conjoint**

ET

■ **Toute pièce utile se rattachant à la résidence privée (facture EDF, quittance de loyer, copie du bail...)**

Justification des ENFANTS à charge, s'il y a lieu

■ Enfants nés et âgés de moins de 20 ans au 01/09/2017 : livret de famille, acte de naissance,

■ éventuellement déclaration d'impôts mentionnant le nombre d'enfants à charge dans le cas de famille recomposée.

■ Enfants à naître :

- Certificat de grossesse antérieur au 01/01/2017

- Reconnaissance anticipée pour les couples pacsés ou en union libre

Justification des ANNEES DE SEPARATION, s'il y a lieu

Les pièces fournies doivent mentionner **les dates des différents contrats et leur durée, ainsi que leur quotité** afin de permettre de vérifier que pour chaque année de séparation en activité, la situation de séparation couvre bien une période minimale de 6 mois.

1/ Pour les agents ayant participé au mouvement 2016 et pour lesquels les années ont été validées :



NE JUSTIFIER QUE LA SEULE ANNEE DE SEPARATION 2016-2017.

2/ pour les agents n'ayant pas participé au mouvement 2016, ou pour toute année non justifiée :



JUSTIFIER LA SEPARATION POUR TOUTES LES ANNEES.



STAGIAIRES : justificatif de l'académie de concours

Copie de l'inscription au concours ou des résultats au concours qui mentionne l'académie dans laquelle a été passé le concours.

STAGIAIRES EX ENSEIGNANTS CONTRACTUELS (tels que définis page 8)

- STAGIAIRE AYANT déjà fait l'objet d'un reclassement : aucune PJ à fournir, l'administration la possède déjà.
- STAGIAIRE N'AYANT PAS encore reçu la feuille de classement : annexe 6 dûment remplie

STAGIAIRES n'entrant pas dans le dispositif d'ex-contractuel tel que défini ci-dessus, pour bonification « 50 points »

- DEMANDE ECRITE DE L'INTERESSE(E) d'attribution de 50 points à formuler en rouge sur l'accusé-réception (AR)
Exemple de formulation pour l'AR : « bonification 50 points stagiaire demandée pour le mouvement INTER et INTRA 2017 »

RAPPROCHEMENT DE LA RESIDENCE DE L'ENFANT

- Copie du livret de famille (parent et enfant) ou extrait d'acte de naissance de l'enfant, ou toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique,
- en cas de séparation des parents : Décisions de justice indiquant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement et Justificatifs concernant la résidence de l'enfant chez chacun des parents (justificatifs de domicile, certificat de scolarité...)
- Pour les personnes exerçant seules l'autorité parentale, : pièces attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (facilité de garde, proximité de la famille...) accompagnées de justificatifs (domicile, scolarité...)

RQTH – BOE

- Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé,

ET

- L'annexe 7 de la présente circulaire dûment complétée et accompagnée des PJ demandées



Ces pièces sont directement à transmettre avant le 07/12/2017 au médecin conseiller technique du recteur
(Et non à la DPE)
(cf. adresse mentionnée à l'annexe 7)

DOM & MAYOTTE

Justification du CIMM (centre des intérêts moraux et matériels) dans le DOM demandé (cf. circulaire DGAFP n°02129 du 03/01/2007)

Il est demandé de fournir au minimum 2 justificatifs d'un CIMM

Motif de CIMM	Justificatifs
Résidence des père et mère ou à défaut des parents les plus proches sur le territoire considéré	Pièce d'identité, titre de propriété, taxe foncière, quittance de loyer, taxe d'habitation, etc.
Biens fonciers situés sur le territoire considéré dont l'agent est propriétaire	Bail, quittance de loyer, taxe d'habitation, titre de propriété, taxe foncière, etc.
Résidence antérieure de l'agent sur le territoire considéré	Bail, quittance de loyer, taxe d'habitation, etc.
Lieu de naissance de l'agent ou de ses enfants sur le territoire considéré	Pièce d'identité, extrait d'acte de naissance, etc.
Bénéfice antérieur d'un congé bonifié	Copie de la décision d'octroi du congé bonifié
Comptes bancaires, d'épargne ou postaux dont l'agent est titulaire sur le territoire considéré	Relevé d'identité bancaire, etc.
Paiement par l'agent de certains impôts, notamment l'impôt sur le revenu, sur le territoire considéré	Avis d'imposition
Affectations professionnelles antérieures sur le territoire considéré	Attestations d'emploi correspondantes
Inscription de l'agent sur les listes électorales d'une commune du territoire considéré	Carte d'électeur
Etudes effectuées sur le territoire par l'agent et/ou ses enfants	Diplômes, certificats de scolarité, etc.
Demandes de mutation antérieures vers le territoire considéré	Copies des demandes correspondantes.
Durée et nombre de séjours dans le territoire considéré	Toutes pièces justifiant ces séjours.
Autre critère d'appréciation	